

CHSCT Central du 22 novembre 2021

Rapport pour avis

Action de la Région en faveur des personnes en situation de handicap

Nouvelle convention avec le FIPHFP

La Région Hauts-de-France a mis en place de nombreuses actions en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et ce depuis plusieurs années.

Cette politique volontariste a été soutenue par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap, qui impulse une dynamique et incite les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il accompagne les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard sur le handicap.

Le partage de ces mêmes valeurs et de cette même ambition s'est conclu par la signature d'une convention en date du 29/10/2018 portant sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Une prolongation de celle-ci a été sollicitée pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31/12/2021 au moyen de la signature d'un avenant afin de terminer les actions qui n'avaient pu être menées jusqu'à leur terme.

Cette convention était la première à l'échelle des Hauts-de-France. Elle a permis de déployer une politique handicap forte au sein de l'institution. Son action s'est organisée autour de 6 axes :

- La politique handicap,
- La gouvernance et l'organisation de l'action en faveur du handicap,
- L'accessibilité des locaux professionnels,
- Le recrutement de personnes en situation de handicap Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE),
- Le maintien dans l'emploi,
- La communication, la sensibilisation des agents régionaux.

La région a développé notamment :

- Le télétravail (médical),
- Un aménagement dupliqué au domicile ou en tiers-lieu pour les collègues en télétravail le nécessitant,
- La réflexion sur la mise en place d'un marché pour l'achat d'un matériel plus adapté aux agents,
- Le financement d'aides individuelles tels que les appareillages auditifs, les semelles orthopédiques...
- L'accompagnement de l'agent dans ses démarches de reconnaissance du handicap,
- Le développement des Auxiliaires de Vie Professionnelles (AVP) et leur accompagnement.

La signature d'une nouvelle convention 2022-2024

En signant une nouvelle convention avec le FIPHFP en 2022, la Région a pour ambition de poursuivre et pérenniser une politique handicap forte, structurée et lisible. Au-delà de maintenir un taux d'emploi supérieur à 6%, sa volonté s'inscrit dans une démarche volontariste globale, avec l'intégration du handicap de façon transversale dans la politique et projets RH, la politique managériale et plus globalement dans les champs de compétences et d'intervention de la Région Hauts-de-France, en particulier en matière d'apprentissage.

Le projet de convention ci-joint s'est construit en prenant en compte le bilan de l'action de la Région sur la convention qui se termine, mais également en interrogeant les personnes en situation de handicap sur leur vécu et leurs besoins pour les années à venir.

Afin de réaliser ce travail d'enquête, le service accompagnement professionnel et maintien dans l'emploi a accueilli du 1^{er} avril au 31 juillet 2021 une étudiante en Master 2 de Psychologie sociale. Ses missions ont porté sur la réalisation du bilan de la convention actuelle et sur la mise en place d'un questionnaire administré à un panel représentatif de la population BOE au sein de la Région Hauts-de-France ainsi que la réalisation d'entretiens auprès des acteurs internes et externes œuvrant sur la politique handicap (résultats de l'étude dans le projet de convention annexée au présent rapport).

A travers cette nouvelle convention, la Région souhaite orienter son action sur les axes forts suivants:

- La poursuite de la structuration et de la formalisation d'un dispositif handicap qui permette un accompagnement professionnel, adapté et de qualité des agents en situation de handicap et qui permettra d'anticiper davantage les problématiques et repositionnements qui sont nécessaires ;
- L'information, la sensibilisation et la formation des agents et des encadrants ;
- Le maintien dans l'emploi des agents dans les meilleures conditions pour ceux-ci et pour le fonctionnement des services ;
- Le recrutement de travailleurs handicapés chaque année et plus particulièrement le recrutement d'apprentis.

L'objectif à travers l'impulsion de cette nouvelle convention est de consolider durablement la capacité de la Région à agir en faveur de la qualité de vie au travail en étant porteuse de leviers d'intégration et d'inclusion à l'égard de l'ensemble de ses collaborateurs.

Nous soumettons à votre avis le projet de convention annexé au présent rapport. Suite à l'avis du CHSCT, le projet sera défendu par la Région en comité local du FIPHFP le 14 décembre 2021 pour une signature en début d'année 2022.